Cinquante quatrième année. - N° 6 A Jeudi 9 janvier 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1234

974 – RÉUNION

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Ventes et cessions

880 116 207 RCS Saint Denis de La Réunion.
RESTAURANT TECHER JEAN RAYMOND.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Sigle : T.J.R..
Administration : Gérant : TECHER Jean Raymond nom d'usage : TECHER.
Capital : 1500.00 EUR.
Adresse : 31, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, Sainte-Clotilde, 97490 Saint-Denis.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 75000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restauration sur place et à emporter, service traiteur avec licence de première catégorie..
Adresse : 31, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, Sainte-Clotilde, 97490 Saint-Denis.
Précédent propriétaire : 410 459 747 RCS Saint Denis de La Réunion. **TECHER** (Jean). Nom d'usage : TECHER.
Date de commencement d'activité : 2 janvier 2020.
Publication légale : Le Quotidien de la Réunion *du* 17 décembre 2019.
Oppositions : TECHER Jean-Raymond, 31 avenue Delattre de Tassigny 97490 SAINTE-CLOTILDE.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 12/12/2019 le 13/12/2019. Référence : 9744P31 2019 A 07344. Adresse de l'ancien propriétaire : 31 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny Sainte-Clotilde 97490 SAINT-DENIS. Adresse du nouveau propriétaire : 31 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny Sainte-Clotilde 97490 SAINT-DENIS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..